

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 mars 2024



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine

Stratégie régionale de formation professionnelle : répondre aux appétences des bénéficiaires et aux besoins des recruteurs

60 000 chercheurs d'emploi et salarié.es formé.es par an. C'est l'objectif affiché dans la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028 présentée par le Conseil régional en mars.

Concernant les publics, le CESER souligne le besoin d'un travail en profondeur sur les caractéristiques, les besoins et appétences des bénéficiaires des formations. Il attire notamment l'attention sur un certain nombre d'obstacles pour l'accès à la formation liés au handicap, à l'illettrisme et à l'illectronisme, liés également au niveau de rémunération des stagiaires, mais aussi à la mobilité, au logement ou encore à l'éloignement des formations...qui doivent être pris en compte. Par ailleurs, les taux de féminisation dans certaines formations sont particulièrement faibles. Si le Conseil régional met en place des actions pour y remédier, les résultats restent limités ce qui nécessite d'essayer d'autres angles d'approche. Quelques pistes d'actions sont proposées par le CESER : travail avec les parents d'élèves pour favoriser l'intégration des jeunes filles dans des métiers exercés majoritairement par des hommes, information sur les dispositifs spécifiques à destination des filles dans certains métiers.

Parmi les dispositifs proposés, certains qui existent déjà sont jugés particulièrement intéressants et à développer, par exemple : « l'école de la deuxième chance », les micro-lycées, le réseau des Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP), les expérimentations avec plusieurs Conseils départementaux sur le cumul du Revenu de solidarité active (RSA remanié) et la rémunération des stagiaires... Sur ce dernier point le CESER propose une expérimentation d'un Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Sur le volet « acteurs du recrutement et organismes de formation », le CESER a été entendu puisque des propositions formulées dans ses avis précédents sur les sujets de l'emploi et de la formation ont été prises en compte, par exemple la proposition de labellisation « d'entreprises accueillantes ». L'Assemblée de la société civile préconise d'optimiser le réseau des « entreprises accueillantes », de développer le tutorat et de conduire des actions auprès des acteurs du recrutement et des organismes de formation afin de lutter contre certaines pratiques de recrutement.

Enfin, des points d'articulation entre différents dispositifs (de formation et d'emploi) existants méritent d'être améliorés : déblocage des différentes tranches d'indemnités en cas de licenciement, renforcement du lien avec les structures associatives et interprofessionnelles pour favoriser l'insertion, et enfin co-pilotage (État-Région) des politiques pour l'emploi.

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Le CESER a également examiné le bilan du **Pacte d'investissement dans les compétences 2019-2023** qui a permis de former plus de 220 000 chercheurs d'emploi durant cette période. Le CESER a apprécié ce bilan, globalement positif justifiant une nouvelle période de contractualisation pour 2024-2027. Dans cette perspective, des précisions sur les actions menées permettraient d'éclairer les caractéristiques et causes des sorties positives comme négatives, de qualité des formations et types de formation, de parité femmes / hommes. De même, le bilan financier mériterait plusieurs clarifications : raisons de la non-utilisation d'une part importante des crédits de l'État, au-delà des causes contextuelles ; modifications prévues dans la stratégie pour dépenser la totalité des crédits sur 2024-2027.

Le CESER déplore la baisse des crédits alloués tant par l'État que par le Conseil régional.

Des actions concernant la communication et l'information en amont des formations seraient à approfondir, en accord avec la stratégie du Pacte d'investissement dans les compétences. Le CESER encourage le Conseil régional à prêter une attention particulière aux publics non prioritaires du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine : stratégie régionale 2024-2028](#) ».

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Pacte régional d'investissement dans les compétences : bilan du Pacte 2019-2023 et Protocole d'accord État Région 2024-2027](#) ».

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77
